



GEMALTO N.V.

Société anonyme de droit néerlandais dont le siège social est à Barbara Strozziilaan 382, 1083 HN, Amsterdam, Pays-Bas

**Descriptif du programme de rachat d'actions
établi suite à la décision du Conseil d'administration du 2 Octobre 2009
de procéder au lancement effectif du programme de rachat d'actions propres
conformément à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2009**

Le présent document constitue le descriptif du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2009 de la société Gemalto N.V. (« **Gemalto** ») et dont le lancement effectif a été décidé par le Conseil d'administration le 2 Octobre 2009. Le présent communiqué a été établi conformément aux dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

1° Date de l'assemblée générale des actionnaires ayant autorisé le programme de rachat :

Le programme de rachat a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de Gemalto le 20 mai 2009. Sa mise en œuvre a été décidée par le Conseil d'administration le 2 Octobre 2009 ;

2° Répartition par objectifs des titres de capital détenus au 1er novembre 2009

Au 1^{er} novembre 2009, Gemalto détenait :

- 112.590 actions au titre de l'animation du marché secondaire des actions Gemalto ;
-
- 5.120.565 actions au titre de l'attribution d'actions aux salariés ;
- .

RESUME DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

<p>Émetteur : Gemalto, société de droit néerlandais dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment A de l'Eurolist d'Euronext Paris.</p>
<p>Titres concernés : actions Gemalto (code ISIN NL0000400653).</p>
<p>Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que Gemalto se propose d'acquérir :</p> <p>Les titres que Gemalto se propose d'acquérir sont exclusivement des actions.</p> <p>Le Conseil d'administration de Gemalto, sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2009, a autorisé l'acquisition d'une part maximale de 10 % du capital émis à la date à laquelle ce pourcentage est apprécié.</p> <p>Compte tenu des 5.233.155 actions que la Société détenait au 1er novembre 2009 et sur la base de la valeur nominale globale du capital émis à ce jour par la Société, Gemalto pourra acquérir un nombre maximum de 3.568.429 actions dont la valeur nominale n'excède pas un dixième du capital émis.</p>
<p>Prix d'achat unitaire maximum : le moins élevé des quatre prix suivants : (i) 45 € (ii) le prix de la dernière transaction indépendante ou, s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur l'Eurolist d'Euronext Paris, (iii) 110 % de la moyenne du cours de clôture de l'action de Gemalto sur l'Eurolist d'Euronext Paris pendant les cinq jours de négociation précédant l'opération de rachat.</p>
<p>Prix d'achat unitaire minimum : la valeur nominale des actions de Gemalto (soit 1 € par action).</p>
<p>Objectifs du programme :</p> <ul style="list-style-type: none">(i) animer le marché secondaire des actions Gemalto, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement (aujourd'hui l'Association française des marchés financiers) reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;(ii) attribuer des actions Gemalto aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, dans le cadre du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;(iii) réduire le capital de Gemalto dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, les statuts de Gemalto et les résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de Gemalto ;(iv) conserver et remettre ultérieurement des actions Gemalto en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, dans la limite du droit néerlandais ou de tout autre droit applicable ; et(v) remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières émises par Gemalto donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions Gemalto, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de Gemalto liées à ces valeurs mobilières, et notamment liées à des titres de créance donnant accès au capital.
<p>Durée du programme : à compter de la date de publication du présent descriptif jusqu'au 19 novembre 2010 inclus.</p>

**Déclaration par l'émetteur de la situation au 1 novembre 2009
suite aux opérations réalisées sur ses propres titres depuis le 20 novembre 2008***

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte :	5,95 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	3.000.000
Nombre d'actions détenues en portefeuille :	5.233.155
Valeur comptable du portefeuille** :	123.491.427 €
Valeur de marché du portefeuille :	150.113.051€

* Date de publication du détail du programme de rachat d'actions actuellement en vigueur.

** Valeur déterminée selon la méthode « *first in / first out* ».

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 1er novembre 2009			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
Nombre de titres	2.757.416	3.220.127				
Échéance maximale moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen de la transaction (en €)	25,88	17,36	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen (en €)	-	-	-	-	-	-
Montants (en €)	71.360.831	55.907.472	-	-	-	-

Gemalto n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre du précédent programme de rachat et ne détenait au 1er novembre 2009 aucune position ouverte sur produits dérivés.

*

* *